

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation : 29/06/2021

SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal a désigné :

Jacques CHAINTREUIL

COMMUNE DE BOISSEY

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le 06 juillet à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame TIRREAU Andrée, Maire.

Présents : Andrée TIRREAU, Grégory PAUGET, Jacques CHAINTREUIL, Bruno SALLET, Pascal GONNET, Anthony BILLOU, Denis PRUDHOMME, Christian BRAYARD, Jean-Denis CHATELET, Simon BOUILLET,

Excusé : Christelle BONNERUE,

Absents :

Madame le Maire demande l'autorisation de l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- *Délibération concernant le renouvellement du bail au bâtiment commercial*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'ajout de ce point

DELIBERATIONS :

16/2021

OBJET : rives local communal

Madame le Maire informe que les bandeaux de rive sur le bâtiment communal situé à côté de la Cure ont besoin d'être changés au vu de leur état.

Une lecture du devis est faite : entreprise TISSOT pour 1722.07 € TTC

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis de l'entreprise TISSOT pour la somme de 1722.07 € TTC
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se référant à cette affaire

17/2021

Monsieur Grégory PAUGET sort de la salle pour cette affaire.

OBJET : Changement ouverture à la Cure partie rez de chaussée

Madame le Maire informe que les fenêtres à la Cure ne sont pas isolantes et assez vétustes.

Il a été décidé de changer celles du rez de chaussée

Une lecture des devis est faite :

- Entreprise PAUGET : 4 782.09 € TTC
- Entreprise BGM : 5 054.51 € TTC

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis de l'entreprise PAUGET pour la somme de 4 782.09 € TTC
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se référant à cette affaire

18/2021

Monsieur Grégory PAUGET sort de la salle pour cette affaire.

OBJET : Changement ouverture au Villat

Madame le Maire informe que les fenêtres au Villat ne sont pas isolantes et assez vétustes.
Une lecture des devis est faite :

- Entreprise PAUGET : 4 132.95 € TTC
- Entreprise BGM : 4 108.50 € TTC

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis de l'entreprise PAUGET pour la somme de 4 132.95 € TTC
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se référant à cette affaire

19/2021

OBJET : BAIL COMMERCIAL renouvellement

Madame le Maire informe que le bail commercial avec AVICESCO doit être renouvelé.
En effet ce dernier prend fin le 31/12/2020.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter le renouvellement du bail commercial pour une durée de 9 années consécutives à compter du 01/01/2021
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se référant à cette affaire

20/2021

OBJET : Chemin des Maux

Madame le Maire informe que lors de la commission voirie il a été décidé d'effectuer des travaux de voirie sur le chemin des Maux cette année.

- DE GATA : 5 334.00 € (fourniture cailloux)
- AGRISERVICES : 1 578.00 € (remise en état)
-

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter les devis ci-dessus : DE GATA pour 5 334.00 € et AGRISERVICES pour 1 578.00 €
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents se référant à cette affaire

INFORMATIONS DIVERSES :

- Le Conseil Municipal sollicite Madame le Maire pour contacter des entreprises de monuments funéraires pour demander des devis columbarium.
- Point sur les dossiers en cours

Ainsi fait et délibéré à BOISSEY, le 06/07/2021
Madame Andrée TIRREAU,
Maire,

